



2024-04-17

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Conseil de la susdite Municipalité, étant la séance régulière du mois d'avril, tenue ce **17^e jour du mois d'avril 2024 à 18 h**, sis au 266, rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, maires respectifs des municipalités ci-après mentionnées :

Jean-Marc Chevalier	Boileau
Gaston Donovan	Bowman
Maxime Proulx-Cadieux	Chénéville
David Pharand	Duhamel
François Clermont	Fassett
Richard Jean	Lac-des-Plages
Jean-Paul Descoeurs	Lac-Simon
Alain Gamache	Canton de Lochaber
Pierre Renaud	Canton de Lochaber-Partie-Ouest
Robert Bertrand	Mayo
Nicole Laflamme	Montebello
Denis Tassé	Montpellier
Marcel Beaubien	Mulgrave-et-Derry
Gilbert Dardel	Namur
Carol Fortier	Notre-Dame-de-Bonsecours
Myriam Cabana	Notre-Dame-de-la-Paix
Line Quevillon, rep.	Notre-Dame-de-la-Salette
Paul-André David	Papineauville
Christian Pilon	Plaisance
Jonathan Beauchamp	Ripon
Jean-René Carrière	Saint-André-Avellin
Hugo Desormeaux	Saint-Émile-de-Suffolk
Matthew MacDonald Charbonneau	Saint-Sixte
Mélanie Boyer, rep.	Thurso
Clément Larocque, observateur	Val-des-Bois

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso. La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire par intérim, madame Anne-Marie Trudel, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont aussi présents.

Le Préfet soumet à mesdames et messieurs les conseillers l'ordre du jour déposé par la greffière-trésorière et directrice générale, à savoir :



ORDRE DU JOUR

1. **Moment de réflexion**
2. **Mot du préfet**
3. **Appel des conseillers (information)**
4. **Ouverture de la séance (décision)**
5. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
6. **Dépôt et approbation du procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires tenue le 20 mars 2024 (décision)**
7. **Questions du public**
8. **Planification et gestion des ressources financières et humaines**
 - 8.1 Présentation des états financiers de la MRC de Papineau – Rapport de l'auditeur – Article 966.2 du *Code municipal du Québec* (décision)
9. **Questions sur le suivi des résolutions**
 - 9.1 Conseil des maires du 20 mars 2024 – Dépôt du rapport sommaire des suivis (information)
 - 9.2 Comité administratif du 20 mars et du 3 avril 2024 – Dépôt des procès-verbaux et des rapports sommaires de suivi (information)
10. **Service de développement économique**
 - 10.1 **Rapport des activités de la MRC**
 - 10.1.1 Résultats de l'appel de projets lié au Fonds culturel de Papineau volet patrimoine – Recommandation du Comité administratif (décision)
 - 10.1.2 Table éducation Outaouais – Demande d'aide financière 2024-2025 – Acceptation du rôle d'organisme fiduciaire – Désignation des signataires – Recommandation du Comité administratif (décision)
 - 10.2 **Plan de développement et de diversification économique**
 - 10.2.1 Résultats de l'appel de projets 2024 – Fonds Région et Ruralité volet 2 - Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) – Recommandation du Comité administratif (décision)
 - 10.2.2 Fonds région et ruralité (FRR) – Volet « soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale » (volet 4) – Premier appel de projets de l'année financière 2023-2024 – Recommandation du comité de vitalisation (décision)
 - 10.2.3 Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires – Adoption des priorités régionales 2025-2029 (décision)
 - 10.2.4 Fonds Région et Ruralité volet 2 – Politique de soutien aux projets structurants volet régional (PSPS) - Projet « Portail plein air Outaouais » présenté par Loisir sport Outaouais – Autorisation (décision)
 - 10.2.5 Fonds région et ruralité (FRR) volet 3 – Demande de prolongation de l'entente auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) (décision)
 - 10.2.6 Fonds région et ruralité (FRR) volet 4 – Demande de prolongation de l'entente auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) (décision)
 - 10.2.7 Événements liés au 350^e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation – État de situation (information)



- 10.3 **Rapport des activités d'Internet Papineau Inc. – Suivi des activités (information)**
11. **Évaluation foncière**
12. **Aménagement du territoire, ressources naturelles et environnement**
- 12.1 **Aménagement du territoire**
- 12.1.1 Dépôt de l'avis d'entrée en vigueur du règlement numéro 196-2023 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) (3^e génération) afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation et l'aire d'affectation « habitat mixte » sur le territoire de la Municipalité de Papineauville (information)
- 12.2 **Ressources naturelles**
- 12.3 **Environnement**
- 12.3.1 Environnement
- 12.3.2 Plan de gestion des matières résiduelles
- 12.3.3 Cours d'eau municipaux
- 12.4 **Technologie de l'information et des communications**
- 12.5 **Transport**
13. **Sécurité publique**
- 13.1 **Sécurité publique**
- 13.2 **Sécurité incendie**
- 13.3 **Cour municipale**
14. **Rapport des comités et des représentants**
- 14.1 Rapport mensuel d'activités de la Corporation des loisirs de Papineau - Présentation du représentant (information)
- 14.2 Conseil régional du patrimoine (CRP) – Rapport verbal du vice-président (information)
15. **Demandes d'appui**
- 15.1 Appui à la Municipalité de Papineauville – Reconstruction de l'école St-Pie X (décision)
- 15.2 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024 – Fédération canadienne des municipalités (FCM) (décision)
16. **Calendrier des rencontres**
- 16.1 Dépôt du calendrier des rencontres pour les mois d'avril à décembre 2024 (information)
17. **Correspondance**
18. **Divers (sujets soumis aux dispositions de l'article 148.1 du Code municipal)**
19. **Délégation de compétence**
20. **Questions des membres et propos du Préfet**
- 20.1 Logiciel lié à l'élaboration du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) (information)
- 20.2 Fermeture temporaire du service d'imagerie médicale et de radiologie du CLSC Petite-nation (information)
- 20.3 Chasse aux chevreuils – Mise en place de mesures – Démarche de la MRV Vallée-de-la-Gatineau (information)
- 20.4 Déneigement des routes numérotées – Durée des contrats octroyés par le ministère des transports et de la mobilité durable (MTMD) - Tempête de neige après le 1^{er} avril 2024 (information)



21. **Questions du public**

22. **Levée de la séance (décision)**

2. **MOT DU PRÉFET**

Monsieur le Préfet souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il rappelle à ces derniers la tenue du déjeuner du Préfet le 18 avril prochain au centre communautaire de la Municipalité de Ripon. Il informe les membres qu'une rencontre avec le président-directeur général du CISSSO aura lieu le 25 avril prochain afin de discuter des enjeux sur le territoire de la MRC. Monsieur le Préfet remercie monsieur Denis Tassé, maire de la Municipalité de Montpellier et préfet suppléant, d'avoir représenté la MRC de Papineau lors de la clôture de la campagne de financement de Centraide Outaouais.

4. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2024-04-061

Il est proposé par M. le conseiller Matthew MacDonald Charbonneau appuyé par M. le conseiller Hugo Desormeaux et résolu unanimement

QUE :

L'assemblée est déclarée ouverte.

Adoptée.

5. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2024-04-062

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Paul Descoeurs appuyé par M. le conseiller Christian Pilon et résolu unanimement

QUE :

L'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé dans le cadre de la présente séance.

Adoptée.

6. **DÉPÔT ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DES MAIRES TENUE LE 20 MARS 2024**

2024-04-063

ATTENDU le procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires tenue le 20 mars 2024, lequel est déposé au cahier des membres à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller Matthew MacDonald Charbonneau appuyé par M. le conseiller Richard Jean et résolu unanimement

QUE :



Le procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires tenue le 20 mars 2024 soit et est adopté tel que déposé dans le cadre de la présente séance et consigné aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

7. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée par le public dans le cadre de la présente séance.

8. PLANIFICATION ET GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES

8.1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MRC DE PAPINEAU – RAPPORT DE L'AUDITEUR – ARTICLE 966.2 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

Madame Andrée-Anne Boyer, directrice en certification et associée chez la firme Marcil Lavallée, présente le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année se terminant le 31 décembre 2023, suivant les dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*. De plus, elle informe les membres qu'aucune lettre de recommandation n'a été émise dans le cadre de ladite réalisation des états financiers.

2024-04-064

Il est proposé par M. le conseiller Matthew MacDonald Charbonneau appuyé par Mme la conseillère Myriam Cabana et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Conseil des maires prennent acte du rapport financier consolidé et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 de la MRC déposé dans le cadre de la présente séance, conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*;

QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, soit et est mandatée pour acheminer le rapport financier 2023 de la MRC préparé par le vérificateur externe au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et aux élus de la MRC, conformément à l'article 176.2 du *Code municipal du Québec*;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, soit et est mandatée pour publier le rapport financier préparé par le vérificateur externe sur le site internet de la MRC.

Adoptée.

9. QUESTIONS SUR LE SUIVI DES RÉOLUTIONS

9.1 CONSEIL DES MAIRES DU 20 MARS 2024 – DÉPÔT DU RAPPORT SOMMAIRE DES SUIVIS

Le rapport sommaire sur les suivis des résolutions adoptées lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 mars 2024 est déposé dans le cadre de la présente séance à titre d'information.



9.2 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 20 MARS ET DU 3 AVRIL 2024 – DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RAPPORTS SOMMAIRES DE SUIVI

Plusieurs sujets traités lors de la séance du Comité administratif tenue le 3 avril 2024 sont à l'ordre du jour de la présente séance. Les procès-verbaux et les rapports sommaires de suivis des séances sont déposés au cahier des membres à titre d'information. Les numéros des résolutions concernées dans le cadre de ces séances sont de CA-2024-03-086 à CA-2024-04-122.

10. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10.1 Rapport des activités de la MRC

10.1.1 RÉSULTATS DE L'APPEL DE PROJETS LIÉ AU FONDS CULTUREL DE PAPINEAU VOLET PATRIMOINE – RECOMMANDATION DU COMITÉ ADMINISTRATIF

2024-04-065

ATTENDU la résolution numéro 2023-12-284, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 décembre 2023, approuvant le plan d'action et le budget prévisionnel 2024 de l'entente de développement culturel (EDC) conclue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC);

ATTENDU qu'un montant de 33 000 \$ a été réservé pour l'appel de projets 2024 du Fonds culturel de Papineau – volet patrimoine;

ATTENDU que quatre (4) dossiers complets (formulaire et pièces complémentaires obligatoires) ont été déposés dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 21 mars 2024 à 16 h,

ATTENDU que les membres du CCC et la représentante du ministère de la Culture et des Communications (MCC) ont évalué les projets en fonction des six critères d'évaluation suivants :

- La concordance du projet avec les objectifs du fonds;
- Les retombées du projet pour le milieu et les citoyens ;
- Le réalisme des prévisions budgétaires et de l'échéancier de réalisation;
- La capacité du promoteur à réaliser le projet ;
- L'effort de diversification des sources de financement et de création de partenariat ;
- L'effet structurant du projet pour le promoteur (organisme ou municipalité).

ATTENDU que le total des subventions demandées (23 800 \$) pour les projets qui se qualifient pour l'obtention d'une aide financière est inférieur à l'enveloppe budgétaire disponible ;

ATTENDU que les membres du CCC et la représentante de la Direction régionale du MCC recommandent que le solde de 9 200 \$ de l'enveloppe réservée pour l'appel de projets du fonds culturel – volet patrimoine 2024 soit réaffecté à la réalisation du projet de mise à jour de l'inventaire du patrimoine immobilier de la MRC de Papineau;

ATTENDU que le CCC recommande au Comité administratif de la MRC d'attribuer les subventions pour cet appel de projets tel que proposé dans le tableau à l'annexe 1;



ATTENDU la résolution numéro CA-2024-04-126, adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 10 avril 2024, laquelle recommande au Conseil des maires d'attribuer les subventions en provenance du Fonds culturel – volet patrimoine de la MRC, totalisant une somme de 23 800 \$, aux quatre (4) projets s'étant qualifiés, et ce, conformément à la recommandation du CCC tel que présentée à l'annexe 1;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
appuyé par M. le conseiller Matthew MacDonald Charbonneau
et résolu unanimement

QUE :

Le Conseil des maires autorise les subventions en provenance du Fonds culturel – volet patrimoine de la MRC (postes budgétaires numéro 02-7041-990 et 02-70200-900), totalisant une somme de 23 800 \$, aux quatre (4) projets s'étant qualifiés, et ce, conformément à la recommandation du CCC et du Comité administratif tel que présentée à l'annexe 1;

QUE :

Le Conseil des maires réaffecte le solde de 9 200 \$ de l'enveloppe réservée pour l'appel de projets du Fonds culturel – volet patrimoine 2024 à la réalisation du projet de mise à jour de l'inventaire du patrimoine immobilier de la MRC de Papineau;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

10.1.2 TABLE ÉDUCATION OUTAOUAIS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2024-2025 – ACCEPTATION DU RÔLE D'ORGANISME FIDUCIAIRE – DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES – RECOMMANDATION DU COMITÉ ADMINISTRATIF

2024-04-066

ATTENDU le dépôt de la demande d'aide financière (2024-2025) acheminé à la Table Éducation Outaouais (TÉO) par la Table de développement social de Papineau (TDSP) et de la Lièvre (TDSL) dans laquelle un montant maximal de quatre-vingt-huit mille (88 000 \$) dollars est demandé;

ATTENDU que cette subvention vise à soutenir la coordination des travaux du comité en persévérance scolaire et réussite éducative (PSRÉ) issu de la TDSP et la TDSL par la mise en œuvre des projets prévus au plan d'action concertée 2024-2026;

ATTENDU que la convention d'aide financière s'échelonne du 1^e septembre 2024 au 30 juin 2025 ;

ATTENDU qu'une demande conjointe a été déposée par la TDSP et la TDSL considérant que le secteur desservi par le CSSCV couvre les deux territoires ;

ATTENDU que la Table de développement social n'est pas légalement incorporée et que le dépôt de la demande nécessite la nomination d'un organisme fiduciaire;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Conseil des maires**

ATTENDU la résolution numéro CA-2024-04-113, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 3 avril 2024, laquelle recommande au Conseil des maires d'accepter le rôle d'organisme fiduciaire dans le cadre du dépôt de ladite demande liée au soutien de la coordination des travaux du comité en persévérance scolaire et réussite éducative (PSRÉ) auprès de la TÉO;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
appuyé par M. le conseiller David Pharand
et résolu unanimement

QUE :

Le Conseil des maires entérine la recommandation du Comité administratif et accepte le rôle d'organisme fiduciaire dans le cadre du dépôt de ladite demande liée au soutien de la coordination des travaux du comité en persévérance scolaire et réussite éducative (PSRÉ) auprès de la TÉO;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

10.2 Plan de développement et de diversification économique

10.2.1 RÉSULTATS DE L'APPEL DE PROJETS 2024 – FONDS RÉGION ET RURALITÉ VOLET 2 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS) – RECOMMANDATION DU COMITÉ ADMINISTRATIF

2024-04-067

ATTENDU que le 31 mars 2020, la MRC de Papineau a adhéré officiellement à l'entente relative au Fonds région et ruralité volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC (FRR volet 2); signée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU que les organismes admissibles aux sommes du FRR volet 2 sont les regroupements de municipalités, la MRC, les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement, les organismes à but non lucratif dûment incorporés et les coopératives non financières ayant au moins une année d'existence, œuvrant sur le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2023-12-277, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 12 décembre 2023, portant sur l'adoption de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2024-2025, conformément aux exigences du MAMH concernant le Fonds Région et Ruralité volet 2;

ATTENDU que pour l'appel de projets se terminant le 21 mars 2024, quatre (4) projets identifiés au tableau 1 et faisant partie intégrante de la présente résolution ont été déposés auprès de la MRC de Papineau;

ATTENDU que le montant disponible pour cet appel de projets est de 111 456 \$ conformément à la résolution numéro 2023-11-221 adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 novembre 2023;



ATTENDU que le total des subventions demandées dans le cadre de cet appel de projets représente un montant de 45 370 \$;

ATTENDU la recommandation des professionnels du Service du développement du territoire de la MRC de Papineau à l'égard des projets admissibles dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS);

ATTENDU la résolution numéro CA-2024-04-128, adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 10 avril 2024, laquelle recommande au Conseil des maires d'attribuer les subventions pour cet appel de projets tel que proposé dans le tableau à l'annexe 1;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Renaud
appuyé par M. le conseiller Matthew MacDonald Charbonneau
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Conseil des maires entérinent la recommandation du Comité administratif et attribuent les subventions pour cet appel de projets tel que proposé dans le tableau à l'annexe 1 en relation avec la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC de Papineau;

QUE :

Ces subventions soient financées à même le Fonds Région et Ruralité volet 2 (FRR2) en référence au poste budgétaire numéro 02-62009-800 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

10.2.2 FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR) – VOLET « SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE » (VOLET 4) – PREMIER APPEL DE PROJETS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023-2024 – RECOMMANDATION DU COMITÉ VITALISATION

2024-04-068

ATTENDU que le volet 4 du Fonds Région et Ruralité (FRR) vise à soutenir des territoires affichant une plus faible vitalité économique et se décline en deux portions complémentaires;

ATTENDU que ce programme se divise en deux volets, dont celui faisant référence aux ententes de vitalisation avec des MRC. Toutes les MRC qui ne figurent pas dans le cinquième quintile, mais qui affichent un IVE inférieur à -5 ou qui comptent au moins trois localités Q5 selon l'IVE de 2016 sont aussi admissibles à une aide;

ATTENDU que selon l'Indice de vitalisation économique de 2016, neuf municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau se situent au cinquième quintile soit Boileau, Bowman, Duhamel, Lac-des-Plages, Montpellier, Namur, Notre-Dame-de-la-Paix, Saint-Émile-de-Suffolk et Val-des-Bois;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) versera à la MRC un montant de 301 670 \$ par an pour une durée de cinq (5) ans par l'entremise du FRR volet 4 pour réaliser le plan d'action défini dans le cadre de l'entente de vitalisation conclue entre les parties



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Conseil des maires**

concernées, ce qui représente un investissement total de 1 508 350 \$ sur le territoire;

ATTENDU la résolution numéro 2020-11-211, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 25 novembre 2020, autorisant la conclusion d'une entente avec le MAMH dans le cadre du Fonds Région et Ruralité volet 4 (FRR4);

ATTENDU la résolution numéro 2021-08-162, adoptée lors de la séance du Conseil des maires, adoptant le cadre de vitalisation et ses axes privilégiés conformément aux exigences du MAMH;

ATTENDU la résolution numéro 2023-12-274, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 décembre 2023, autorisant le lancement d'un appel de projets dans le cadre du FRR4;

ATTENDU que pour l'appel de projets se terminant le 21 mars 2024, six (6) projets identifiés au tableau 1 et faisant partie intégrante de la présente résolution, ont été déposés auprès de la MRC de Papineau;

ATTENDU que les sommes demandées pour l'ensemble des projets totalisent un montant de 518 600 \$;

ATTENDU les recommandations émises par les membres du Service du développement du territoire de la MRC de Papineau et du comité vitalisation à l'égard des projets admissibles dans le cadre du Fonds Région et Ruralité (FRR) – « Soutien à la coopération intermunicipale » (Volet 4);

ATTENDU que cinq (5) des six (6) projets ont été recommandés par le comité de vitalisation tenu le 4 avril 2024 à Notre-Dame-de-la-Paix, totalisant un montant de 418 600 \$;

Il est proposé par M. le conseiller David Pharand
appuyé par M. le conseiller Marcel Beaubien
et résolu unanimement

QUE :

Le Conseil des maires entérine la recommandation du Service de développement de la MRC de Papineau et du comité vitalisation, et par le fait même, autorise la contribution prévue aux projets identifiés au tableau 1, et ce, pour un montant total 418 600 \$;

QUE :

Le financement de ces projets soit et est autorisé à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC, et plus spécifiquement, le Fonds Région et Ruralité volet 4 (FRR4) au poste budgétaire numéro 02 62009 692;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**10.2.3 STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION
ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES – ADOPTION DES PRIORITÉS
RÉGIONALES 2025-2029**

2024-04-069



- ATTENDU la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*, laquelle vise à soutenir l'application de la Stratégie en adaptant le cadre de gestion des ministères et organismes gouvernementaux concernés, et en conviant les élus municipaux à agir en faveur de l'occupation et de la vitalité des territoires;
- ATTENDU que, par le biais de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, le gouvernement du Québec exige, notamment de l'administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et qu'elle travaille à faire avancer les dossiers prioritaires de chaque région;
- ATTENDU que la région de l'Outaouais a identifié ses priorités régionales et élaboré son plan d'action pour les années 2020-2022 conformément aux exigences du gouvernement du Québec;
- ATTENDU que l'application de ladite stratégie a été prolongée jusqu'à l'arrivée de la prochaine Stratégie, prévue d'ici la fin de 2024. Conséquemment, les planifications qui en découlent sont également prolongées;
- ATTENDU que la direction régionale (Outaouais) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a entamé les démarches visant l'identification des priorités régionales 2025-2029 de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires au cours de l'année 2023 avec les MRC, la Ville de Gatineau ainsi que les membres de la Conférence administrative régionale de l'Outaouais (CARO) ;
- ATTENDU le document déposé dans le cadre de la présente séance concernant la proposition de priorités régionales 2025-2029 de la Stratégie gouvernementale pour l'occupation et la vitalité des territoires, lequel a été acheminé par la représentante de la direction régionale du MAMH le 8 mars 2024;
- ATTENDU que conformément aux exigences du MAMH, le document doit être déposé auprès de chaque Conseil des MRC de la région de l'Outaouais et la Ville de Gatineau pour considération;
- Il est proposé par M. le conseiller Jean-Paul Descoeurs
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Chevalier
et résolu unanimement

QUE :

Le Conseil de la MRC de Papineau approuve les priorités régionales 2025-2029 de la Stratégie gouvernementale pour l'occupation et la vitalité des territoires telles que déposées dans le cadre de la présente séance conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ET QUE :

La direction générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution, notamment en acheminant l'extrait de la présente résolution à la direction régionale du MAMH (Outaouais).

Adoptée.

c.c. Monsieur Mathieu Lacombe, député du comté de Papineau, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la région de l'Outaouais



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Conseil des maires**

**10.2.4 FONDS RÉGION ET RURALITÉ VOLET 2 – POLITIQUE DE SOUTIEN
AUX PROJETS STRUCTURANTS VOLET RÉGIONAL (PSPS) - PROJET
« PORTAIL PLEIN AIR OUTAOUAIS » PRÉSENTÉ PAR LOISIR SPORT
OUTAOUAIS – AUTORISATION**

2024-04-070

ATTENDU que Loisir Sport Outaouais a lancé le site web « Outaouais Plein air » en 2019 grâce à une participation financière du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) ainsi qu'une contribution financière des MRC de la région de l'Outaouais et de la Ville de Gatineau;

ATTENDU qu'on retrouve sur ce site les sentiers plein air de la majorité des attraits de la MRC de Papineau;

ATTENDU la proposition de partenariat de Loisir Sport Outaouais concernant la promotion, l'hébergement et l'entretien du site déposée auprès de la MRC de Papineau pour considération;

ATTENDU que si chaque MRC de l'Outaouais et la Ville de Gatineau s'engagent à adhérer à ce partenariat, Tourisme Outaouais investira 10 000 \$ en promotion du site;

ATTENDU qu'en fonction du montage financier déposé, la proposition de partenariat pour maintenir le site « Outaouais Plein air » se chiffre à 630 \$ pour chaque MRC et la Ville de Gatineau;

Il est proposé par M. le conseiller David Pharand
appuyé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Le Conseil des maires accepte la proposition de partenariat de Loisir Sport Outaouais concernant le site web « Outaouais Plein air » pour l'exploitation et la promotion du site en 2024 conditionnellement à la participation financière de la Ville de Gatineau et des autres MRC de la région de l'Outaouais;

QUE :

La contribution de la MRC, représentant un montant de 630 \$, liée à la réalisation de ce projet soit autorisée et financée à même le Fonds Région et Ruralité volet 2, et plus spécifiquement, la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) volet régional 2024, au poste budgétaire numéro 02-62009-820;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**10.2.5 FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR) VOLET 3 – DEMANDE DE
PROLONGATION DE L'ENTENTE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES
AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)**

2024-04-071

ATTENDU la résolution numéro 2021-06-138, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 28 juin 2021, concernant l'adoption du devis du FRR Volet 3 – Projet Signature Innovation, visant le développement d'un



laboratoire vivant pour la mise en place d'un système agroalimentaire durable dans la MRC de Papineau ;

ATTENDU la résolution numéro 2022-05-105, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 mai 2022, autorisant la création du comité directeur de l'entente « Signature innovation »;

ATTENDU que le projet « Signature innovation » des MRC vise la réalisation d'un projet concret et innovateur ou d'un ensemble de projets ayant un fil conducteur afin de permettre à la MRC de développer ou de se doter d'une identité territoriale forte s'articulant autour de sa vision de développement;

ATTENDU qu'en fonction de l'article 8 de ladite entente, cette dernière se termine le 31 mars 2026;

ATTENDU la réception de la correspondance de la ministre des Affaires municipales le 21 mars dernier informant la MRC de Papineau que des ajustements ont été apportés au volet 3, et qu'à cet égard, la MRC peut soumettre une demande de prolongation de l'entente actuelle jusqu'au 31 mars 2027;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
appuyé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Conseil des maires autorise le dépôt d'une demande de prolongation de l'entente « Signature et Innovation » liée au Fonds Région et Ruralité volet 3 (FRR3) à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, jusqu'au 31 mars 2027 conformément à la correspondance datée du 21 mars 2024;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

10.2.6 FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR) VOLET 4 – DEMANDE DE PROLONGATION DE L'ENTENTE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)

2024-04-072

ATTENDU la résolution numéro 2020-11-211, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 25 novembre 2020, autorisant la conclusion d'une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Fonds Région et Ruralité volet 4 (FRR4) – soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

ATTENDU la résolution numéro 2021-08-162, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 août 2021, adoptant le cadre de vitalisation et ses axes privilégiés conformément aux exigences du MAMH;

ATTENDU qu'en fonction de l'article 9 de ladite entente, cette dernière se termine le 31 mars 2026;

ATTENDU la réception de la correspondance de la ministre des Affaires municipales le 21 mars dernier informant la MRC de Papineau que des ajustements



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Conseil des maires**

ont été apportés au volet 4, et qu'à cet égard, la MRC peut soumettre une demande de prolongation de l'entente actuelle jusqu'au 31 décembre 2027;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont appuyé par M. le conseiller Jean-René Carrière et résolu unanimement

QUE :

Le Conseil des maires autorise le dépôt d'une demande de prolongation de l'entente « Vitalisation » liée au Fonds Région et Ruralité volet 4 (FRR4) à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, jusqu'au 31 décembre 2027 conformément à la correspondance datée du 21 mars 2024;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

10.2.7 ÉVÉNEMENTS LIÉS AU 350^E ANNIVERSAIRE DE LA SEIGNEURIE DE LA PETITE-NATION – ÉTAT DE SITUATION

Mesdames Anne-Marie Trudel et Jessy Laflamme rappellent la tenue du déjeuner du Préfet le 18 avril prochain au centre communautaire de la Municipalité de Ripon ainsi que l'activité prévue le 16 mai prochain dans la Municipalité de Montebello. Monsieur le Préfet rappelle aux membres l'importance de promouvoir la visibilité des activités prévues dans le cadre du 350^e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation.

10.3 Rapport des activités d'Internet Papineau Inc. – Suivi des activités

Madame Myriam Cabana, mairesse de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix et représentante de la MRC au sein du Conseil d'administration d'Internet Papineau, dresse un résumé des sujets traités lors de la rencontre tenue le 16 avril dernier auprès des membres. Elle souligne que l'assemblée générale annuelle est prévue le 21 mai 2024.

11. ÉVALUATION FONCIÈRE

Aucun sujet n'est inscrit dans le cadre de la présente séance pour ce point.

12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

12.1 Aménagement du territoire

12.1.1 DÉPÔT DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 196-2023 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) (3^E GÉNÉRATION) AFIN D'AGRANDIR LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION ET L'AIRE D'AFFECTATION « HABITAT MIXTE » SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE

Les membres prennent connaissance du dépôt de l'avis d'entrée en vigueur du règlement numéro 196-2023 modifiant le Schéma d'aménagement et de



développement révisé (SADR) afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation et l'aire d'affectation « habitat mixte » sur le territoire de la Municipalité de Papineauville.

12.2 Ressources naturelles

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

12.3 Environnement

12.3.1 ENVIRONNEMENT

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

12.3.2 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

12.3.3 COURS D'EAU MUNICIPAUX

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

12.4 Technologie de l'information et des communications

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

12.5 Transport

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1 Sécurité publique

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

13.2 Sécurité incendie

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

13.3 Cour municipale

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

14. RAPPORT DES COMITÉS ET DES REPRÉSENTANTS

14.1 RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DE LA CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU - PRÉSENTATION DU REPRÉSENTANT

Monsieur Jean-Paul Descoeurs, maire de la Municipalité de Lac-Simon et représentant de la Corporation des loisirs de Papineau (CLP), dresse un résumé du rapport mensuel



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Conseil des maires**

d'activités de la CLP auprès des membres. Une lettre de remerciements sera acheminée à monsieur Éric Desjardins suivant son départ de la CLP.

14.2 CONSEIL RÉGIONAL DU PATRIMOINE (CRP) – RAPPORT VERBAL DU VICE-PRÉSIDENT

Monsieur François Clermont, maire de la Municipalité de Fassett et vice-président du Conseil régional du patrimoine, informe les membres que la prochaine rencontre du Conseil régional du patrimoine aura lieu le 22 avril prochain.

15. DEMANDES D'APPUI

15.1 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE – RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE ST-PIE X

2024-04-073

ATTENDU que le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées dépose, depuis plusieurs années, au ministère de l'Éducation du Québec un projet de reconstruction de l'école St-Pie X de Papineauville;

ATTENDU le statut actuel de l'école St-Pie X de Papineauville en matière de salubrité et de vétusté au sein du palmarès des écoles au Québec;

ATTENDU la désuétude de l'école St-Pie X et le manque de classes (8 classes manquantes) pour répondre aux besoins de la communauté;

ATTENDU que le financement des projets de reconstruction provient d'un fond spécifique du ministère de l'Éducation et que l'école St-Pie X est la seule école dans la MRC de Papineau qui répond aux critères de financement par le biais du fonds de reconstruction;

ATTENDU que le terrain nécessaire pour réaliser la reconstruction de l'école St-Pie X est disponible et propriété dudit ministère;

ATTENDU que le développement résidentiel actuel est en grande partie associé à l'arrivée de nouvelles familles sur le territoire et que ces dernières doivent pouvoir compter sur des infrastructures pouvant prendre en charge leurs enfants;

ATTENDU que de trop nombreux écoliers de Papineauville sont transférés aux écoles limitrophes provoquant ainsi une perte de capacité pour ces dernières, soient Montebello et Plaisance;

ATTENDU la résolution numéro 2024-03-109, adoptée lors de la séance du Conseil de la Municipalité de Papineauville tenue le 12 mars 2024, laquelle demande au ministère de l'Éducation du Québec de considérer prioritaire la demande de reconstruction de l'école St-Pie X soumise par le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
appuyé par Mme la conseillère Myriam Cabana
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Conseil des maires de la MRC de Papineau appuient la Municipalité de Papineauville dans les démarches qu'elle a initiées auprès du ministère de l'Éducation du Québec afin que ce dernier considère prioritaire la



demande de reconstruction de l'école St-Pie X soumise par le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées;

QU' :

Une copie de la présente résolution soit acheminée à monsieur Mathieu Lacombe, député du comté de Papineau, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de l'Outaouais;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

15.2 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2024 – FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)

2024-04-074

ATTENDU que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024-2028;

ATTENDU que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU que la reddition de comptes, lors de la réalisation de projets, est considérable pour les municipalités;

ATTENDU que les négociations doivent aboutir impérativement pour permettre aux municipalités de réaliser leurs projets et prévoir les investissements dans leur budget;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Conseil des maires**

ATTENDU que les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

ATTENDU la résolution numéro CA-2023-08-24/05, adoptée lors de la séance du Comité administratif de la FQM, laquelle demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028);
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de comptes, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques;

Il est proposé par M. le conseiller David Pharand
appuyé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Le Conseil de la MRC de Papineau appuie la résolution numéro CA-2023-08-24/05 adoptée par le Comité administratif de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi que les municipalités du territoire pour les motifs évoqués dans le préambule, notamment en ce qui a trait au renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028), et ce, dans les meilleurs délais;

QU' :

Une copie de cette résolution soit transmise au ministre des Finances du Québec, monsieur Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, madame Andrée Laforest, à la vice-première à la ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

ET QUE :

La direction générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

c.c. Monsieur Mathieu Lacombe, député du comté de Papineau, ministre de la Culture et des Communication et ministre responsable de la région de l'Outaouais

16. CALENDRIER DES RENCONTRES

16.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES POUR LES MOIS D'AVRIL À DÉCEMBRE 2024

Les membres prennent connaissance du calendrier des rencontres pour les mois d'avril à décembre 2024.



17. CORRESPONDANCE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

18. DIVERS (sujets soumis aux dispositions de l'article 148.1 du Code municipal)

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

19. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

20. QUESTIONS DES MEMBRES ET PROPOS DU PRÉFET

20.1 LOGICIEL LIÉ À L'ÉLABORATION DU PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

Monsieur Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, aimerait que le logiciel utilisé par la firme MAXXUM dans le cadre de l'élaboration du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) soit mis à la disposition des municipalités locales suite à la conclusion des travaux de la firme. Monsieur Arnaud Holleville, directeur du Service de l'aménagement du territoire, assurera un suivi à cet égard.

20.2 FERMETURE TEMPORAIRE DU SERVICE D'IMAGERIE MÉDICALE ET DE RADIOLOGIE DU CLSC PETITE-NATION

Monsieur le Préfet informe les membres que le Service d'imagerie médicale et de radiologie du CLSC Petite-Nation sera fermé temporairement jusqu'à la fin de l'été 2024.

20.3 CHASSE AUX CHEVREUILS – MISE EN PLACE DE MESURES – DÉMARCHE DE LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Monsieur Gilbert Dardel, maire de la Municipalité de Namur, souhaite obtenir de l'information sur les démarches réalisées par la MRC Vallée-de-la-Gatineau concernant les mesures à mettre en place dans le cadre de la chasse aux chevreuils. Le Service de l'aménagement du territoire assurera un suivi à cet égard. Un projet de résolution pourra être déposé au Conseil des maires le 15 mai 2024 selon l'évolution des travaux.

20.4 DÉNEIGEMENT DES ROUTES NUMÉROTÉES – DURÉE DES CONTRATS OCTROYÉS PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) - TEMPÊTE DE NEIGE APRÈS LE 1^{ER} AVRIL 2024

Monsieur Gilbert Dardel, maire de la Municipalité de Namur, souligne les enjeux rencontrés en relation avec le déneigement des routes numérotées après le 1^{er} avril 2024. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine rencontre de la Commission Transport.



Municipalité régionale de comté de Papineau
Conseil des maires

21. **QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est posée dans le cadre de la présente séance.

22. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2024-04-075

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Paul Descoeurs
appuyé par M. le conseiller Hugo Desormeaux
et résolu unanimement

QUE :
Cette séance soit et est levée. Il est 19h47.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens
de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet